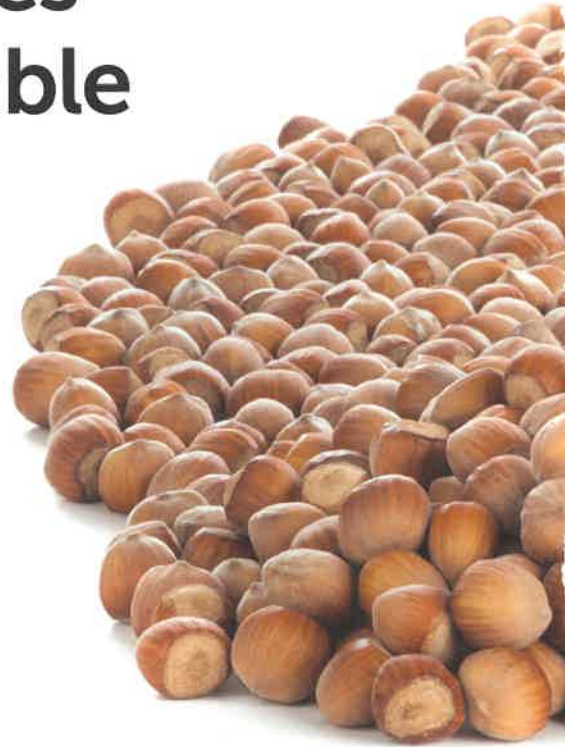


Les finances vaudoises confirment leur durable opulence

Les comptes 2021 de l'Etat de Vaud confirment l'opulence durable de ce dernier, et donc la possibilité d'alléger une fiscalité inutilement trop lourde en regard des besoins publics et de ce qui se pratique dans d'autres cantons.

Texte Pierre-Gabriel Bieri // Photo Shutterstock



L'Etat de Vaud affiche décidément une santé financière resplendissante. Les comptes de l'année 2021, publiés à la mi-avril, affichent un excédent de revenus de CHF 14 millions, après des écritures de bouclément d'un montant de 674 millions. Ces écritures de bouclément comprennent des amortissements, des préfinancements et des attributions à des fonds. Comparés aux seules dépenses ordinaires – qui ont augmenté de 165 millions (+1,6%) par rapport à 2020 –, les revenus de l'Etat, qui ont atteint près de 11,9 milliards (+7,3% par rapport à 2020), laissent donc un bénéfice d'environ 690 millions. Ces comptes absorbent sans problème toutes les dépenses liées à la pandémie (270 millions); le préfinancement de 403 millions enregistré à cet effet dans les comptes 2019 n'a pas été touché et il est maintenu en réserve afin de pouvoir faire face à d'éventuels effets futurs de la pandémie et de la guerre d'Ukraine.

Le Conseil d'Etat souligne que l'augmentation des revenus repose largement sur des éléments non fiscaux et non pérennes. Il n'empêche que les recettes fiscales affichent tout de même une croissance de 166 millions (+2,5%) par rapport à l'année précédente et que cette croissance doit beaucoup aux impôts des personnes physiques (+155 millions, soit +3,5%). Le mérite des excellents comptes de l'Etat revient donc essentiellement aux contribuables vaudois.

Des impôts inutilement élevés

Ces résultats confirment le bien-fondé de la campagne «Vache à lait» menée depuis deux ans par les principales organisations économiques du canton. L'objectif de cette campagne d'annonces était d'attirer l'attention de la population sur le fait que les impôts vaudois sont, globalement, inutilement élevés. Cette réalité n'est pas évidente pour tous: beaucoup de citoyens restent encore persuadés qu'une diminution de la fiscalité impliquerait forcément une diminution des dépenses publiques, au détriment des prestations sociales ou des investissements dans les infrastructures. Or les comptes annuels de l'Etat de Vaud démontrent, année après année, que ce dernier encaisse nettement plus que ce dont il a besoin pour fonctionner.

Depuis dix-sept ans en effet, les comptes affichent des résultats positifs, souvent très largement positifs, largement meilleurs que ce qu'annoncent des budgets toujours trop prudents. L'ampleur de ces bénéfices est atténuée par des «écritures de bouclément» où l'on multiplie les amortissements et la constitution de réserves – efforts certes utiles, mais dont la répétition trop fréquente fausse la perception de la véritable opulence des finances publiques. En tenant compte de ces éléments, on réalise que l'Etat de Vaud a accumulé au cours de ces dix dernières années plus de CHF 6 milliards de bénéfice, soit plus de 600 millions en moyenne annuelle. Il y a donc une véritable marge de manœuvre pour réduire l'effort des contribuables.



Les fonctionnaires se font-ils des films?

Le rapport sur la sécurité informatique 2021 de la Confédération vient d'être publié. Il révèle notamment qu'à l'exception des services du Parlement et du DETEC les autres départements utilisent encore certains systèmes et protocoles de réseau obsolètes. Compte tenu de la complexité technique de ces éléments, seuls quelques responsables seraient conscients des risques informatiques courus. Guère rassurant.

Détail piquant de ce rapport: le télétravail instauré pendant le Covid a entraîné une surcharge de la bande passante au niveau de la connexion internet au réseau de la Confédération. Pour y remédier, l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication a recouru à une solution frappée au coin du bon sens: elle a bloqué les services de *streaming* sur les ordinateurs de l'Administration fédérale. Il est incontestable qu'un réseau et un fonctionnaire travaillent mieux lorsqu'ils ne sont pas sollicités par la dernière série *Netflix* du moment... (DH)

Travailler moins pour sauver la planète

Après avoir sorti une grande partie du monde de la pauvreté et permis un formidable développement du niveau de vie, le capitalisme mondialisé et le libéralisme économique sont tendanciellement remis en cause. Nouvelle idée en vogue, à cheval entre la décroissance et le dilettantisme: passer à une semaine de quatre jours de travail (en gardant son salaire à 100%), ce qui induirait une diminution des émissions de CO₂. Il est pourtant malvenu de jeter le bébé avec l'eau du bain. Amorcer le démantèlement d'un système ayant placé l'Homme à un niveau de vie sans précédent dans son histoire parce que ledit système n'a pas encore intégré assez d'éléments de durabilité relève, au mieux, d'un manque flagrant de connaissances historico-économiques.

Le réel enjeu est de pérenniser notre système actuel en maximisant notre productivité et notre niveau de vie, tout en remplaçant progressivement ses pans polluants par des pans plus durables. Il ne s'agit pas de ne plus ou moins travailler, mais de travailler différemment. (GDO)



Un projet constitutionnellement douteux

La modification de la loi fédérale sur l'énergie (LEnE) récemment mise en consultation veut, pour pallier la pénurie électrique à venir et accélérer les procédures, accorder d'importantes compétences à la Confédération. Il s'agirait en particulier de lui transférer la compétence de localiser les installations importantes de production d'électricité, tout en imposant aux cantons d'aménager leurs procédures. Le projet prétend s'appuyer sur l'article 89 de la Constitution fédérale, selon lequel la Confédération fixe les principes applicables à l'utilisation des énergies indigènes et des énergies renouvelables, tandis que, dans les limites de leurs compétences respectives, cantons et Confédération s'emploient à promouvoir un approvisionnement énergétique suffisant, diversifié, sûr, économiquement optimal et respectueux de l'environnement. Or on ne trouve dans cet article nulle trace d'une compétence fédérale en matière de localisation de dispositifs de production d'énergie. Tout aussi intrigante est la volonté fédérale d'instaurer une procédure cantonale unique, supprimant dans le même mouvement les compétences communales. C'est aller contre les principes constitutionnels relatifs à la mise en œuvre du droit fédéral, au respect de l'autonomie des cantons – notamment leur autonomie d'organisation – ainsi qu'au respect de l'autonomie communale garantie dans les limites fixées par le droit cantonal. On admet volontiers que l'approvisionnement énergétique est chose importante; il ne justifie cependant pas de telles entorses à l'ordre constitutionnel. (JHB)



«Il y a une véritable marge de manœuvre pour réduire l'effort des contribuables.»

Les premiers frémissements d'une diminution

Sur la base de ce constat, et en observant que les impôts sont bien moins élevés dans d'autres cantons comparables, l'objectif est maintenant d'alléger la charge fiscale qui pèse sur les contribuables vaudois. Le monde politique en prend conscience. Le Grand Conseil a récemment accepté une motion revendiquant une diminution de 5 points du coefficient cantonal. Quant aux Jeunes libéraux-radicaux, ils ont déposé une initiative demandant une hausse de la déduction pour prime d'assurance-maladie. L'Etat lui-même a récemment consenti quelques premiers efforts. Le coefficient cantonal a déjà été réduit d'un point en 2021. Quant à l'imposition des retraits de capitaux de prévoyance, elle a été significativement abaissée dès le 1^{er} janvier 2022.

Ce sont là de bonnes nouvelles, même si elles ne suffisent pas encore à rendre pleinement justice aux contribuables vaudois. Les interventions sur le coefficient cantonal restent dans une logique de court terme, où l'on augmente ou diminue le nombre de points selon les besoins. Tôt ou tard, il sera aussi nécessaire de s'attaquer à une révision des barèmes, qui définissent l'imposition dans la durée; ceux du canton de Vaud datent de 1987 et ne sont plus adaptés à l'échelle des revenus actuels.



Le verre à moitié vide et le verre à moitié plein

Alors qu'on a le sentiment, en entendant certaines revendications syndicales, que la situation, sur le plan des salaires, est mauvaise, les statistiques officielles sont plutôt réjouissantes.

Texte Sophie Paschoud // Photo Shutterstock

Chaque année, les syndicats formulent des revendications salariales, exigeant des hausses généralisées d'un certain pourcentage. Il sont parfaitement dans leur rôle; il n'y a rien à redire à cela.

Un bien sombre tableau

En revanche, en entendant les arguments invoqués, on a le sentiment que les travailleurs helvètes sont fort mal lotis, victimes d'employeurs qui, lorsqu'ils ne conservent pas leurs bénéfices pour eux-mêmes, n'en font profiter que leurs seuls actionnaires. Combien de fois n'a-t-on entendu des déclamations telles que «Les salaires stagnent!»; «Les travailleurs n'ont pas profité des gains de productivité!»; «Les écarts se creusent!»?

Des statistiques réjouissantes

Les données statistiques montrent pourtant une autre réalité. Selon la dernière *Enquête suisse sur la structure des salaires*, portant

sur les données 2020, le salaire médian se montait, cette année-là, à CHF 6'665.- (la valeur médiane correspond à la valeur par rapport à laquelle 50% des salaires sont supérieurs et 50% inférieurs), en augmentation de 10,15% par rapport 2008.

L'écart entre les rémunérations les plus basses et les plus élevées est resté stable au cours de la même période. Les salaires des 10% de personnes les mieux rémunérées et des 10% les moins payées ont augmenté dans une proportion similaire (respectivement 11,8% et 11,6%; 9,3% pour ce qui concerne la «classe moyenne»). Quant à l'écart global de salaire entre femmes et hommes (écart n'étant, il faut le rappeler avec insistance, pas synonyme de discrimination), il a passé de 16,6% en 2008 à 10,8% en 2020, soit une diminution de 35%.

Enfin, le taux de postes à bas salaire (c'est-à-dire dont le montant, pour un équivalent plein temps, est inférieur aux deux tiers du salaire médian), a diminué de 10,3%.

On nous rétorquera peut-être que tous ces éléments ne tiennent pas compte de l'inflation. Cependant, selon l'indice suisse des salaires (qui se fonde, lui, sur les rémunérations moyennes), les salaires réels (c'est-à-dire corrigés, précisément, de l'inflation) ont augmenté, entre 2008 et 2020, de 11,4%.

Certes, il s'agit de statistiques globales, alors qu'il existe des différences considérables entre les branches et que ces données, datant de 2020, ne tiennent pas compte des conséquences économiques de la situation internationale actuelle. Il n'est toutefois pas illégitime d'opposer des statistiques globales à des revendications qui le sont aussi. Par ailleurs, sur le long terme (ce n'est pas la première fois que la Suisse connaît une crise ou des incertitudes économiques), on constate que les améliorations sont constantes. Ainsi, à ceux qui ne voient que le verre à moitié vide, il n'est pas interdit de montrer le verre à moitié plein.

LE REGARD DE J. AUGAGNEUR

FINANCES VAUDOISES

